## République Française Département des VOSGES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 juin 2024

L'an 2024, le 13 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Wisembach s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VOINSON Rachel, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Présents</u>: Mme VOINSON Rachel, Mme DA COSTA Claudine, M. VOIGNIER Jean-François, M. GAGUECHE Fouade, M.

GOUBY Daniel, M. BREISTROFFER Flavien

Excusé(s): M. MULLON Yohan, Mme FURGAUT Sylvie

Absent(s):

**Procuration(s)**: M. MULLON Yohan donne procuration à M. BREISTROFFER Flavien, Mme FURGAUT Sylvie donne

procuration à Mme VOINSON Rachel <u>Secrétaire de séance</u>: M. GOUBY Daniel Date de la convocation: 07/06/2024 Date d'affichage: 07/06/2024

## Ordre du jour de la séance :

Franchise TVA budget eau 2024

- Antenne New Deal.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame FURGAUT Sylvie lui donne procuration, Monsieur BREISTROFFER informe le Conseil Municipal que Monsieur MULLON lui donne procuration, après avoir vérifié que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Celle-ci débute par la lecture du procès-verbal de la séance du 23/05/2024, les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la validation de la délibération de la proposition d'un périmètre pour le SCoT, Madame le Maire indique que c'est le nombre de suffrages exprimés qui valident ou non une délibération, les abstentions n'étant pas prisent en compte, le nombre de suffrage exprimés en faveur de cette proposition étant supérieurs, la délibération est bien validée.

Après relecture du Procès-verbal de la séance du 23 mai 2024, celui-ci est validé.

Monsieur GOUBY se propose en tant que secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 23 mai 2024 avait été proposé à l'ordre du jour le placement d'une antenne New Deal, par manque d'information la délibération avait été reportée. Madame le Maire indique avoir eu une réunion avec Monsieur LAY, du Département pour plus d'informations. Madame FANACK ayant interpellé la veille Madame le Maire concernant plusieurs points, Madame FANACK étant présente, Madame le Maire invite celle-ci à prendre la parole.

Madame FANACK indique que cette antenne étant posée juste en face de sa porte cela lui pose un problème d'esthétique, d'autre part étant porteuse d'un pacemaker, elle souhaiterait que Monsieur LAY lui communique le schéma des ondes émises par cette antenne, Madame le Maire informe que Monsieur LAY sera présent le 28 juin et qu'elle pourra lui soumettre les questions qu'elle pourrait avoir.

La question de la taille de l'antenne ayant été soulevé lors du dernier conseil, Madame le Maire informe que l'antenne ferait une hauteur entre 25 et 30 mètres, Madame FANACK demande comment se présente l'antenne, Madame le Maire présente les différents documents que Monsieur LAY lui a communiqué et indique qu'il serait probablement possible de reculer cette antenne, Monsieur GOUBY indique que certains arbres pourraient être coupés et vendus pour permettre le déplacement de l'antenne. Le positionnement de l'antenne devait être au croisement, s'il y a possibilité, elle serait déplacée environ cinquante mètres plus loin sur le chemin de Grospeaux et plus profondément dans la forêt dans la parcelle.

Madame le Maire informe que ce déplacement devra être valider par Monsieur LAY, le placement ayant été réfléchi de manière à couvrir le maximum de zones blanches. L'emplacement sur l'église n'étant pas possible, la couverture ne

comprendrait que le centre du village. Monsieur GOUBY indique que tous les opérateurs pourraient se greffer sur cette antenne. Madame le Maire informe que c'est l'État qui impose aux opérateurs téléphoniques d'installer des antennes pour remédier aux zones blanches. Pour la commune l'opérateur concerné par la pose de cette antenne est Bouygues Télécom. Madame le Maire prévient que s'il y a une grosse mobilisation pour refuser cette antenne cela est possible mais qu'il ne faudra pas protester si dans 5 ans il y a toujours des zones blanches, la pose ultérieure d'une antenne serait payante.

Madame FANACK demande s'il n'est pas possible de la mettre plus haut sur la parcelle, Monsieur GOUBY indique que la zone n'est pas accessible et que les courbes de niveau risquent de cacher la Gravelle. Madame FANACK demande confirmation que l'emplacement de l'antenne pourra être revue, Madame le Maire confirme que cette discussion est ouverte et que l'emplacement pourra très certainement être revu.

Madame FANACK quitte la séance.

Madame le Maire indique que suite aux interrogations de Madame FANACK, cette délibération est à nouveau reportée.

## FRANCHISE DE TVA BUDGET EAU 2024 - 2024-31

Madame le Maire annonce que comme les années précédentes il doit être délibéré le régime de franchise de la TVA pour pouvoir refacturer les dépenses du personnel à la communauté d'agglomération, Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de la communauté d'agglomération.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident cette délibération.

Nombre de votant - Résultat du vote : Pour 8 - contre : 0 - Abstention : 0

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, les questions diverses peuvent être abordées.

Madame le Maire informe que la demande de facturation des ordures ménagères faite à la Communauté d'Agglomération a été prise en compte et qu'il va y avoir au moins deux factures annuelles. Monsieur GOUBY et Madame DA COSTA indiquent qu'il y a des erreurs sur les factures reçues, Monsieur BREISTROFFER indique qu'il est indiqué une facturation sur douze mois alors que la facture n'est que sur six mois.

Madame le Maire informe qu'il y aura une assemblée nationale de l'association les « Carfeuillats » le jeudi 20 juin à dixneuf heures trente et que les membres du Conseil Municipal sont tous conviés, Monsieur DA COSTA Georges étant présent, celui-ci indique qu'il va y avoir du mouvement dans le conseil d'administration avec des démissions.

Monsieur GOUBY demande s'il y a bien une manifestation à Raves pour une remise de prix aux élèves allant en 6ème l'année prochaine, Madame le Maire confirme et indique que cette remise des prix aura lieu le 4 juillet et est réservée aux Maires, les prix sont offerts par le SIVU de Raves.

Monsieur GAGUECHE demande si Madame le Maire a connaissance du fait que des bandes de ralentissement seront posées vers la Cude et qu'il va y avoir un gravillonnage rue du 8 Mai. Monsieur VOIGNIER répond à Monsieur GAGUECHE que suite au gravillonnage il faudra réfléchir au positionnement des nouveaux passages piétons, Monsieur GAGUECHE indique qu'ils pourront être peints en régie mais pas décider de leurs emplacements, Madame le Maire demande s'il n'est pas possible de donner notre avis sur la question.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame SCHMITT va bientôt quitter la commune pour une mutation au SIVU de Raves, Madame SCHMITT étant dans la commune depuis 35 ans, Madame le Maire souhaiterait qu'un pot de départ soit organisé en remerciement de ses nombreuses années de service.

Madame le Maire informe l'avancement des travaux se passe bien et qu'elle a pris un rendez-vous mardi avec Monsieur ENDERLIN pour avoir son avis s'il faut faire un emprunt ou une ligne de trésorerie pour le paiement des entrepreneurs. Les ventes de bois étant moins importantes que prévues au budget.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y aura trois jeunes pour les emplois saisonniers cette année.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à l'avenir de la salle Jeanne d'Arc et demande s'il ne faudrait pas songer à la vendre en l'état, au vu de tous les travaux encore à faire dans la commune cette salle ne sera jamais rénovée. Monsieur GOUBY propose de détruire le bâtiment, Madame DA COSTA demande si le bâtiment est détruit s'il n'est pas possible de garder le terrain, Madame le Maire indique que la démolition à un coût d'environ 20 à 30 000 € et le terrain ne vaut pas cette somme. Monsieur BREISTROFFER se propose de contacter une agence immobilière pour faire l'estimation de ce bâtiment.

Monsieur GAGUECHE, suite à proposition d'un habitant de Gemaingoutte, suggère de poser des panneaux solaires sur le toit de l'église. Madame le Maire indique que c'est tout un dossier à monter et que si quelqu'un souhaite s'en occuper elle n'y voit pas d'objection il faut savoir toutefois que la pose de panneaux est un investissement pour la commune, Monsieur GOUBY indique que des subventions doivent certainement être versées par le Département. Monsieur VOIGNIER informe que cela pourrait être en auto-financement.

Monsieur GAGUECHE demande si la partie haute de l'atelier ne pourrait pas être vendu, Monsieur BREISTROFFER indique que la dalle n'étant pas bonne, ce bâtiment ne pourrait pas être vendu au risque des responsabilités que cela implique en cas d'accident.

Monsieur GOUBY indique avoir demandé un DPE pour les logements communaux au 10 place François Vaxelaire suite au départ de Madame LIEGL fin juillet et pour l'appartement occupé par la famille SAUER/GOUPIL qui va quitter celui-ci début septembre.

Madame le Maire indique que la délibération concernant les déjections canines devra être redélibérée, celle-ci ayant été rejetée par la Préfecture.

Monsieur BREISTROFFER informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a des soucis au niveau des bacs de compostage, Monsieur le référent de la Communauté d'Agglomération ayant remonté le souci, le respect dans le dépôt des déchets n'étant pas respecté. Celui-ci souhaiterait que l'inauguration prévue l'année dernière soit faite cette année ce qui permettrait de faire le point sur les bons gestes à respectées pour le compostage.

Madame le Maire rappelle qu'il y aura les élections législatives le 30 juin 2024 et le 07 juillet 2024 et demande les disponibilités de chacun pour les permanences et prévoir les assesseurs nécessaires.

Les sujets ayant été épuisés, la séance est levée à 19 h 50

Signature du Maire Rachel VOINSON Signature du secrétaire de séance

Daniel GOUBY